



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 3862

### Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'animation rurale et le développement local à travers le maillage que représentent les foyers ruraux. Les représentants des foyers ruraux sont actuellement inquiets de leur avenir et plus particulièrement des conséquences qui seront engendrées par une diminution annoncée de la subvention annuelle qui leur est allouée. En effet, il semble qu'une baisse de 14 % (soit 800 000 francs) soit prévue, que le nombre de postes de fonctionnaires mis à disposition est passé de 12,5 en 1990 à 6,5 en 1997, sans renouvellements engagés. Enfin, cinq postes FONJEP n'ont pas été renouvelés au 1er janvier 1997, et le projet d'en supprimer d'autres (on parle de trente postes) en 1998 n'a été ni confirmée ni informée. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions et s'il entend maintenir les mesures avancées.

### Texte de la réponse

De fortes contraintes budgétaires ont frappé les crédits consacrés à l'animation rurale qui sont passés de 22,45 millions en 1996 à 17,07 millions en 1997, et même à 14,5 millions de francs après régulation, soit une diminution de 36 %. Néanmoins, la subvention attribuée à la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) dans le cadre de la convention pluriannuelle a pu être maintenue à 5 millions de francs, ce qui n'a pas été le cas pour les autres réseaux associatifs. La FNFR bénéficie également des aides de l'Etat sous forme de 43 postes FONJEP ainsi que de 7,5 postes de fonctionnaires mis à disposition par la direction générale de l'enseignement et de la recherche. L'ensemble de l'aide du ministère de l'agriculture et de la pêche représente ainsi un montant de 9,2 millions de francs pour l'année 1997, ce qui place la FNFR au premier rang des bénéficiaires sur les crédits de l'animation rurale. Un complément de 100 000 francs a pu être dégagé pour la FNFR au titre de l'exercice 1997 mais il n'est pas possible d'aller plus loin dans le redéploiement des crédits.

### Données clés

**Auteur :** [M. Louis de Broissia](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3862

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 septembre 1997, page 3121

**Réponse publiée le :** 8 décembre 1997, page 4473